



Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 5 mars 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

—
**Les mesures agro-environnementales et climatiques et les aides à l'agriculture biologique
de la campagne 2019 seront payées dès le 5 mars 2020**
—

Conformément au calendrier annoncé, le premier paiement au titre de la campagne PAC 2019 pour les mesures agro-environnementales et climatiques et les aides à l'agriculture biologique va intervenir dès le 5 mars prochain.

Ce premier versement concernera près de 61 000 dossiers, soit 72 % du total des dossiers, et représentera un montant de 380 millions d'euros.

Les paiements au titre de la campagne 2018 avaient débuté le 27 mars 2019 avec 30 % des dossiers. Au titre de cette campagne, 453 millions d'euros ont été versés à près de 73 000 bénéficiaires.

Contacts presse

Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr
 **@Min_Agriculture**